

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h 15, le 24 novembre 2005.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis et vice-présidente du CE
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier

Est absent :

M. Ralph Mercier en raison de sa présence à la Sodes à titre de représentant de la CMQ.

Un poste est vacant soit celui occupé par Mme Danielle Roy Marinelli comme conseillère de la Ville de Lévis et qui est devenu vacant suite à son élection et sa présence sur le comité exécutif comme mairesse de la Ville de Lévis.

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 20 octobre et 3 novembre 2005

Résolution n° E-2005-103

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 20 octobre et 3 novembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

Transport en commun métropolitain : Dépôt du rapport du comité de suivi et recommandation visant la prolongation de l'entente sur le titre métropolitain de transport en Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2005-104

De prendre acte du rapport du comité de suivi sur le titre métropolitain.

De prévoir le renouvellement de l'enveloppe budgétaire requise pour la poursuite et le maintien du titre métropolitain.

De confier à la direction générale de la CMQ le mandat de préparer tous les documents requis pour donner effet à cette prolongation et de les soumettre à la considération du conseil de la CMQ pour décision.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL :

De renouveler pour une période supplémentaire de trois ans (2006 à 2008) l'entente visant la mise en place du titre métropolitain de transport en commun.

Référence : Mémoire du 17 octobre 2005
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

La représentante de la Ville de Lévis, en l'occurrence Mme Danielle Roy Marinelli, s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur la résolution n° E-2005-105 qui concerne uniquement les représentants de la CMQ de la Rive-Nord.

PGMR : Modalités administratives de la CMQ dans le cadre du nouveau Programme d'aide aux entreprises d'économie sociales (EÉS) oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles administré par Recyc-Québec

Résolution n° E-2005-105

D'accepter les modalités administratives décrétées à l'annexe A jointe au mémoire du 17 novembre 2005 de la coordonnatrice au PGMR concernant les demandes d'appui aux entreprises d'économie sociale dans le cadre du Programme d'aide de Recyc-Québec.

Les lettres d'appui seront émises par l'administration de la CMQ et plus particulièrement par la coordonnatrice du plan de gestion des matières résiduelles. Les projets reçus à la CMQ et les lettres d'appui ou de refus, le cas échéant, seront versés au bordereau d'information du comité exécutif.

Référence : Mémoire du 17 novembre 2005
Responsable : Coordonnatrice au PGMR

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2005-106

De prendre acte du bordereau d'information en date du 24 novembre 2005 contenant les documents suivants :

- a) Note du 8 novembre 2005 de M. Dominique Lord de la CMQ relative à la demande d'avis de la ministre des Affaires Municipales et des Régions eu égard au projet de modification au schéma des Chutes-de-la-Chaudière (aire industrielle boulevard de la Rive-Sud secteur Saint-Romuald – Ville de Lévis).
- b) Note du 9 novembre 2005 de M. Denis Ouellet de la CMQ relative à l'avis sur le règlement no. 279 modifiant le RCI no. 208 de la MRC de Portneuf et portant principalement sur les dispositions pénales.
- c) Note du 21 novembre 2005 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis de la ministre des Affaires Municipales et des Régions au sujet du projet de règlement R.V.Q. 930 modifiant le règlement no 207 (schéma d'aménagement de la Ville de Québec).

Référence : Bordereau d'information du 24 novembre 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2005-107

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 31 octobre 2005 au montant de 161 993 \$, plus 34 666 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 octobre 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 15 novembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-202
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

La Sodes (Société de développement économique du Saint-Laurent)

Résolution n° E-2005-108

De désigner Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis et vice-présidente du comité exécutif de la CMQ et Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis et membre du conseil de la CMQ, comme représentants de la CMQ auprès de la Sodes en remplacement de MM. Jean Garon et Pierre Brochu.

De reporter au mois de janvier prochain la désignation à la Sodes pour le poste laissé vacant par la démission de M. Jacques Jobin.

D'autoriser ces dernières à participer aux activités de la Sodes et à encourir les frais requis à leur participation.

Référence : Mémoire du 24 novembre 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

La Conférence des maires

Résolution n° E-2005-109

D'accepter le paiement à la Sodes des honoraires additionnels et finaux au montant de 7 000 \$ plus taxes relativement aux services rendus lors de la tenue à Québec de la conférence 2005 de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Référence : Mémoire du 24 novembre 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-203
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECÉTAIRE